



**SYndicat Mixte des rivières du SOrnin et de ses Affluents**  
Siège : 12, rue Jean Morel - 42190 CHARLIEU  
Bureaux : 50, route de St Denis - 42190 CHARLIEU  
Tél. : 04.77.60.97.91

## **COMITE SYNDICAL DU 11 MAI 2017 A 10h à Chauffailles**

### **COMPTE RENDU**

Date de convocation : 27/04/2017  
Lieu : Communauté de communes La Clayette Chauffailles en Brionnais

#### Membres présents (11) :

LAMARQUE Michel	(Charlieu Belmont Communauté)
VALORGE René	(Charlieu Belmont Communauté)
PALLUET Joël	(Charlieu Belmont Communauté)
LACROIX Jérémie	(Charlieu Belmont Communauté)
ARRIAT Marie-Noële	(Communauté de communes La Clayette Chauffailles en Brionnais)
MALHERBE Pascale	(Communauté de communes La Clayette Chauffailles en Brionnais)
GRISARD Bernard	(Communauté de communes La Clayette Chauffailles en Brionnais)
CANNET Michel	(Communauté de communes La Clayette Chauffailles en Brionnais)
DURIAU Pierre	(Communauté de Communes du canton de Semur en Brionnais)
BRAILLON Evelyne	(Communauté de Communes du canton de Semur en Brionnais)
TERNISIEN Sylviane	(Communauté de Communes Saône Beaujolais)

#### Autres présents :

DERIGON Jérôme	(technicien de rivière - SYMISOA)
FOUILLET Enzo	(stagiaire - SYMISOA)
DECHAVANNE Céline	(Chargée de mission - SYMISOA)

#### Excusés :

MORIN Alain	(Communauté de Communes Saône Beaujolais)
MENICHON Jacky	(Communauté de Communes Saône Beaujolais)
DAUBARD Christian	(Communauté de communes La Clayette Chauffailles en Brionnais)
MATRAY Jean-Luc	(Charlieu Belmont Communauté) → pouvoir à R. VALORGE
AUVOLAT Pierre	(Communauté de Communes du canton de Semur en Brionnais)

M. LAMARQUE, le président, accueille les délégués et dresse la liste des excusés. Il aborde ensuite l'ordre du jour.

1- Approbation du compte-rendu du comité syndical du 28 mars 2017

Le compte rendu n'appelle aucune remarque.

***Le compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.***

2- Approbation du contrat de rivière avant la signature officielle du 20 juin

Le comité syndical doit délibérer pour acter l'engagement du SYMISOA à assurer l'animation générale du contrat de rivière et à mettre en œuvre les actions du contrat de rivière dont il assure la maîtrise d'ouvrage, et pour autoriser le président à signer le contrat de rivière.

Le budget des actions inscrites au contrat de rivière sous maîtrise d'ouvrage du SYMISOA est de 5 041 029 € HT, et se répartit de la manière suivante :

Volet A : 76 000 € HT

Volet B1 : 3 463 029 € HT

Volet B2 : 33 000 € HT

Volet B3 : 64 500 € HT

Volet B4 : 39 500 € HT

Volet C : 1 365 000 € HT

M. Valorge précise que le projet de déplacement de la digue du Bézo – même s'il n'est pas à ce jour éligible aux financements de l'Agence de l'Eau – reste inscrit au contrat de rivière. La communauté de communes Charlieu Belmont va prendre une délibération similaire pour acter l'engagement de CBC sur le volet Jarnossin ainsi que sur les actions portées en directes par CBC (principalement la digue du Bézo), et autoriser le président à signer le contrat.

***Le comité syndical approuve à l'unanimité l'engagement du SYMISOA dans le nouveau contrat de rivière et autorise le président à signer le contrat.***

3- Organisation du comité de rivière du 20 juin pour la signature du contrat de rivière

Le comité de rivière sera convoqué le 20 juin, afin de permettre l'élection d'un nouveau président puis la signature du contrat de rivière.

Proposition d'organisation :

- démarrage de la réunion à 14h30
- Election du nouveau président du comité de rivière → 15h00
- Présentation synthétique du nouveau contrat de rivière par Céline Déchavanne → 15h30
- Intervention du président du SYMISOA (animateur général de la démarche et maître d'ouvrage sur le Sornin) → 15h40
- Intervention du président de Charlieu Belmont Communauté (maître d'ouvrage sur le Jarnossin) → 15h50
- Intervention du directeur de l'Agence de l'eau → 16h00

- Intervention du représentant de la Région Bourgogne Franche Comté → 16h05
- Intervention du représentant du Conseil Départemental de la Loire → 16h10
- Intervention du représentant du Conseil Départemental de Saône et Loire → 16h15
- Intervention du représentant du Conseil Départemental du Rhône → 16h20
- SIGNATURES → 16h30
- Collation (produits locaux) → 17h30

Un carton d'invitation (joint au compte rendu) est présenté aux délégués qui le valident.

M. Valorge indique qu'il souhaite que les maires des communes du bassin du Jarnossin soient destinataires de l'invitation. L'invitation sera en effet diffusée à l'ensemble des communes et Communautés des 2 bassins versants.

***Les délégués approuvent cette organisation.***

4- Validation du dossier de DIG (déclaration d'intérêt général)

Le dossier de demande de déclaration d'intérêt général est présenté aux délégués. Il expose l'ensemble des actions qui nécessitent au préalable l'obtention d'une DIG (travaux d'entretien, mise en défens, travaux sur les foyers de renouée et sur les zones humides). Une délibération doit être prise pour approuver le dossier et mandater le président pour diligenter l'enquête publique.

Le syndicat est toujours en attente d'une réponse précise de la préfecture quant à la procédure à suivre pour l'enquête publique : un courrier sera adressé au préfet.

***Les délégués approuvent à l'unanimité le dossier de DIG et autorisent le président à diligenter l'enquête publique.***

5- Approbation du compte de gestion 2016

Le compte de gestion établi par le percepteur est conforme au compte administratif qui a été validé le 28 mars. Il est nécessaire de l'approuver par une délibération.

***Le compte de gestion 2016 est approuvé à l'unanimité des présents.***

6- Adoption du règlement intérieur

Le règlement intérieur précédemment en vigueur a été adressé aux délégués avec la convocation. Les délégués ne souhaitent y apporter aucune modification.

***Le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité des présents.***

7- Désignation d'un délégué au CNAS pour le collège des élus

A défaut de candidat, M. LAMARQUE se propose de remplir cette fonction.

***M. LAMARQUE est désigné comme délégué au CNAS au collège des élus à l'unanimité des présents.***

## 8- Demandes de subventions auprès de l'Agence de l'eau

### - Accompagnement des démarches 'zéro phyto'

Dans le cadre du contrat de rivière Sornin Jarnossin, une action d'accompagnement et de sensibilisation est prévue pour réduire l'usage des pesticides en zone non agricole. Le programme 2017 comporte l'édition d'outils de communication, l'organisation d'événementiels et l'organisation d'ateliers pédagogiques 'jardiner sans pesticides'.

Le budget 2017 est de 8 000 €TTC.

Une subvention de l'Agence de l'eau est attendue, à hauteur de 60% des dépenses.

### - Réseau de suivi des débits

Dans le cadre du contrat de rivière Sornin Jarnossin, une action de mise en œuvre et de complément du réseau hydrométrique est prévue. Le programme 2017 comporte l'installation de capteurs thermiques sur les 3 stations existantes, leur intégration dans la supervision et l'achat de matériel portatif, avec un budget de 12 500 €HT.

Une subvention de l'Agence de l'eau est attendue, à hauteur de 60% des dépenses.

M. Lacroix indique qu'il souhaite que ce réseau soit optimisé pour corrélérer les hauteurs d'eau aux niveaux d'inondations. Il rappelle également la nécessité d'installer une échelle limnimétrique au niveau du camping de Charlieu.

M. Valorge précise qu'il souhaiterait qu'une échelle limnimétrique soit également installée après la confluence Botoret Sornin à St Denis de Cabanne, par exemple au niveau de la passerelle.

L'installation des échelles est prévue en 2018. Les communes seront sollicitées pour trouver des correspondants locaux qui acceptent de relever les niveaux d'eau régulièrement, notamment en cas de crue. Mme Ternisien confirme que les communes situées à l'amont sont tout à fait partantes pour faire ce travail.

### - Entretien des cours d'eau

Dans le cadre du contrat de rivière Sornin Jarnossin, des travaux d'entretien sont prévus sur les rivières du bassin versant du Sornin, sous maîtrise d'ouvrage du SYMISOA. Les travaux 2017 de ce programme concernent près de 31 km de cours d'eau, pour un budget de 24 000€TTC (travaux réalisés en régie).

Une subvention de l'Agence de l'eau est attendue, à hauteur de 40% des dépenses

### - Fauche de la renouée du japon

Dans le cadre du contrat de rivière Sornin Jarnossin, des travaux de lutte contre la renouée sont prévus sur les rivières du bassin versant du Sornin, sous maîtrise d'ouvrage du SYMISOA. Les travaux 2017 de ce programme concernent les 1ers passages de fauche répétée de 4 foyers stratégiques sur le Sornin à St Maurice et sur le Botoret à Chauffailles, pour un budget de 16 200€TTC. Ces interventions sont réalisées par l'équipe rivière du syndicat.

Une subvention de l'Agence de l'eau est attendue, à hauteur de 60% des dépenses.

### - Restauration de la continuité écologique

Dans le cadre du contrat de rivière Sornin Jarnossin, des travaux d'effacement ou d'aménagement d'ouvrages pour restaurer la continuité écologique sont prévus, sous maîtrise d'ouvrage du

SYMISOA. Les travaux 2017 de ce programme concernent 13 ouvrages, pour un budget de 25 560€TTC. Ces interventions sont réalisées par l'équipe rivière du syndicat, avec l'appui d'un pelleteur.

Une subvention de l'Agence de l'eau est attendue, à hauteur de 80% des dépenses  
Des subventions sont également attendues de la Région Bourgogne Franche Comté et du Département de la Loire, à hauteur de 20% des dépenses éligibles.

Les récentes modifications réglementaires sur les obligations de mise en conformité au titre de la continuité écologique risquent de modifier les projets envisagés dans le contrat. Mais le flou réglementaire qui persiste pose problème pour avancer : il est décidé d'adresser une question écrite aux sénateurs des 3 départements pour éclaircir ce sujet.

- Plan de communication

Dans le cadre du contrat de rivière Sornin Jarnossin, des actions de communications sont prévues. Le programme 2017 comporte l'édition d'outils de communication, l'organisation d'événementiels et le développement d'un site Internet, avec un budget de 13 300 €TTC.

Une subvention de l'Agence de l'eau est attendue, à hauteur de 60% des dépenses, et de la Région Bourgogne Franche Comté à hauteur de 20% des dépenses éligibles,

***Les délégués approuvent ces projets et les demandes de subventions s'y rattachant à l'unanimité des présents.***

9- Demande de subvention auprès de la Région Bourgogne Franche Comté

La Région Bourgogne Franche Comté est susceptible d'attribuer une subvention sur les projets suivants en 2017 :

- postes de chargée de mission + les 2 techniciens de rivière
- effacement des seuils en Saône et Loire
- plan de communication 2017

Une demande de subvention doit être adressée à la Région avant septembre 2017.  
Taux attendu : 20% des dépenses éligibles.

***Les délégués approuvent la demande de subvention à adresser à la Région BFC à l'unanimité des présents.***

10- Point sur le personnel du syndicat

Les effectifs du syndicat sont les suivants :

- |                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| - chargée de mission / directrice : | 1 ETP 35H – titulaire                     |
| - technicien de rivière :           | 1 ETP 35H – titulaire                     |
| - secrétaire comptable :            | ½ temps – titulaire                       |
| - technicienne ZH agriculture :     | 1 ETP 35H – contractuelle                 |
| - chef d'équipe rivière :           | 1 ETP 35H – titulaire                     |
| - agents de l'équipe rivière :      | 2 ETP 35H – contractuels jusqu'à fin juin |
|                                     | 1 ETP 35H – emploi d'avenir (3 ans)       |

Les évolutions à prévoir :

- maintien des 2 contractuels de l'équipe début juillet (→ sous quel statut ?)
- départ annoncé de la technicienne ZH et agriculture fin août (→ licenciement pour disparition de l'objet du poste car arrêt des PAEC)
- recrutement d'un 2<sup>ème</sup> technicien de rivière contractuel

Un débat a lieu concernant la titularisation ou non des deux agents de l'équipe. La décision sera prise au prochain comité syndical (le 8 juin prochain).

#### 11- Accompagnement des démarches 'zéro phyto'

Les différentes actions prévues cette année sont les suivantes :

- Organisation d'une conférence 'pesticides et santé' le 15 juin à Chauffailles à 20h30, avec l'intervention de M. PERRIN (éco-infirmier spécialiste de la question). L'affiche sera diffusée par mail aux délégués, aux ComCom et aux communes + information dans la presse.
- Préparation d'un stand sur la thématique 'zéro phyto', à utiliser lors des événements locaux, avec possibilité de prêt
- Collaboration avec Julien LAPORTE (chargé du projet TEPCV à la CCLCCB)
  - Organisation sur le territoire une formation 'zéro phyto' pour les agents territoriaux (avec le CNFPT) en oct/nov 2017
  - Prévision d'une journée d'actualité pour les élus (avec le CNFPT) début 2018
  - Organisation d'une journée sur la thématique 'cimetière sans pesticide', avec visite de sites, au printemps 2018

Cette collaboration est encouragée par les délégués, afin de souligner la cohérence des démarches sur le territoire.

- Ateliers 'jardiner sans pesticides' : au printemps 2018. Des réunions d'information sur ce même thème seront organisées durant l'automne/hiver dans différents lieux du bassin.

## 12- Questions diverses

- Point sur la recherche de nouveaux locaux

- i. Les locaux de l'ADAPEI St Nizier ont été vendus

- ii. Chiffrage construction de locaux neufs

1<sup>ère</sup> estimation à 320 000€ HT, trop coûteux (annuités # 20 000€/an).

*Rappel, aujourd'hui les loyers représentent # 8000€/an*

→ la recherche de locaux existants est poursuivie.

- Information sur le stage 'cartographie des foyers de renouée du japon' d'avril à août 2017  
Enzo FOUILLET, stagiaire, se présente aux délégués et il décrit sa démarche.

- Information sur les inventaires naturalistes que la SHNA va réaliser sur le bassin versant du Sornin en 2017

La Société d'Histoire Naturelle d'Autun va démarrer en 2017 ses suivis sur les espèces patrimoniales ciblées : Inventaires/suivis écrevisses : été 2017 (août-septembre) - suivi loutre : automne 2017 (octobre-novembre).

Les délégués souhaitent que les dates d'intervention soient transmises aux communes concernées au préalable.

**Le prochain comité syndical est fixé au jeudi 8 juin à 10h (à St Denis de Cabanne).**

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00.*

Compte rendu affiché le :  
12/05/2012

